

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/11/2022

Dossier complet le :

27/11/2022

N° d'enregistrement :

2022-000565

1. Intitulé du projet

Création d'un appontement sur pieux dans le bassin du Port de Plaisance d'Étang Z'abricots

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Luc CLEMENTE, Président de la CACEM

RCS / SIRET

2 4 9 7 2 0 0 6 1 0 0 0 7 9

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales (sous-catégorie c)	==> construction d'installations portuaires (appontement) dans un port de plaisance avec un montant de travaux d'aménagements d'un montant inférieur à 1 900 000€ (estimée à 1 200 000 € environ) (Catégorie 4.1.2.0 du tableau annexé à l'article R214-1 du Code de l'Environnement, IOTA)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un ponton dédié à un double accostage de navettes maritimes de transport (accostage Sud) et de l'unité des gardes-côtes (accostage Nord).

L'appontement sera un quai sur pieux (3 files de 10 pieux) pour une longueur de 45 mètres sur 8m de large avec platelage de bois; L'appontement sera équipé d'échelles, de défenses, anneaux de quai, candélabres, réseaux électriques et d'une pompe de vidange des eaux usées

Une passerelle piétonne (démontable) permettra l'accès à l'appontement

Une bouée de guidage fixée sur un corps-mort pour faciliter l'accostabilité du navire des garde-côtes

1 carbet sera installé sur l'appontement (carbet d'attente pour les navettes maritimes).

Des travaux d'enlèvement de quelques enrochements de la digue existante sont prévus pour l'implantation et l'accès à la passerelle piétonne.

4.2 Objectifs du projet

MARTINIQUE TRANSPORT, Autorité unique Organisatrice des Transports et de la Mobilité (AOTM) en Martinique a pour objectif de mettre en place une ligne de transport maritime écologique entre la Pointe Simon à Fort de France et le Port de Plaisance de l'Etang Z'Abricots.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une convention de délégation de service public passée entre l'AOTM et un opérateur de transport maritime. A ce jour, le Port de Plaisance ne dispose d'aucune infrastructure dédiée à l'apponement régulier de navettes maritimes.

Il s'agit donc de trouver une solution technique viable pour le développement de cette nouvelle activité tout en maintenant le niveau de prestation et de sécurité du Port de Plaisance.

Suite à la sollicitation du service Garde-côtes de la Douane en juillet 2021, il a été convenu avec Martinique Transport, un partage de l'apponement. Le côté nord sera dédié à la Douane et le côté sud (extérieur) réservé aux navettes maritimes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux proposés consistent en :

- * La mise en fiche des pieux par vibrofonçage (technique prioritaire utilisée)
- * Le recépage des pieux,
- * L'enlèvement de quelques blocs de la digue existante pour la mise en oeuvre de la passerelle d'accès,
- * La mise au niveau (au besoin) du terre-plein,
- * La construction de la culée d'appui de la passerelle,

Les pieux seront battus uniquement en absence de résultats par fonçage. Dans ce cas ils seront battus, par voie nautique, à l'aide d'un marteau (diesel ou hydraulique) associé à un trépan (uniquement si nécessaire) sur les derniers mètres pour déstructurer le substratum et obtenir l'ancrage des pieux souhaité.

Les pieux seront guidés en phase de mise en oeuvre dans l'objectif :

- * De limiter le glissement du pieu sur le toit du substratum,
 - * D'améliorer la verticalité du pieu et l'interface avec les colliers de guidage du ponton,
- Suite à la réalisation des pieux les travaux suivants, réalisés par voie nautique, seront :
- * La réalisation des chapiteaux en béton armé des pieux,
 - * La réalisation des poutres de couronnement longitudinales et transversales en béton armé;
 - * La mise en oeuvre du dallage fusible,
 - * La préfabrication en usine, l'acheminement et la mise en oeuvre de la passerelle d'accès
 - * La mise en oeuvre des équipements divers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet aménagement fait suite au besoin exprimé par l'autorité en charge des transports de disposer d'un apponement permettant l'accostage d'une navette maritime prévue pour la desserte vers la Pointe Simon

Suite à la sollicitation du service Garde-côtes de la Douane en juillet 2021, il a été convenu avec Martinique Transport, un partage de l'apponement. Le côté nord sera dédié à la Douane et le côté sud (extérieur) réservé aux navettes maritimes.

Les rotations des navettes maritimes seront identiques à celles actuellement en place, à savoir 7 rotations/jour / trajet (3 le matin, 2 le midi et 2 le soir).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-> Projets soumis à cas par cas: b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).

Projet rentrant dans la nomenclature IOTA au titre IV "Impacts sur le milieu marin". Soumis à Déclaration Loi sur l'Eau (4.1.2.0) du fait de travaux d'aménagements portuaires d'un montant de travaux inférieur à 1 900 000€.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Ponton en béton sur pieux	longueur et largeur totales L=45ml, l=8,20ml (superficie: 369 m ²) Diam800mm Epaisseur 14mm (emprise totale au sol de 15 m ²)
30 pieux fichés dans le sol	
Un mouillage avec un corps-mort« nord-est »	L:1m; l: 1m ; H: 0.4m
Passerelle piétonne	longueur:20ml : largeur:2ml (40 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de plaisance de l'Etang
Z'abricots (Fort-de-France, 97200)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 61° 02' 34" 20 Lat. 14° 35' 40" 66

Point d'arrivée :

Long. 61° 02' 32" 71 Lat. 14° 35' 40" 00

Communes traversées :

Fort-de-France

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for description of project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fort-de-France
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin de Martinique (PNMM) et Sanctuaire AGOA qui couvrent toutes les eaux de la ZEE de Martinique.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés par l'UNESCO sont situés à plusieurs dizaines de kilomètres de la zone d'aménagements. Il n'y a pas de site patrimonial remarquable à proximité
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fort-de-France est couverte par un PPRN approuvé par arrêté préfectoral le 30 décembre 2013. La commune de Fort-de-France est couverte par un PPRT approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Enlèvement d'une petite partie de l'enrochement existant pour créer un passage et permettre l'implantation du ponton.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires faune-flore réalisés en 2021 et 2022 n'ont pas révélé la présence d'habitats marins d'intérêt au droit du projet. Le fond correspond à une plaine de vase, avec une quasi-absence d'espèces benthiques. (cf. Annexe 6 pour détails)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation au sol d'espaces maritimes uniquement du fait de l'implantation des 30 pieux (emprise au sol de 15 m ²) et du corps-morts du mouillage (emprise d'1 m ²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants (PPRN): - liquéfaction (risque nul à faible) - mouvement de terrain (risque nul à faible) - séisme (risque fort) - submersion décennale et centennale (risque fort) - tsunami (fort)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de l'apponement ayant pour objectif la mise en place d'une liaison maritime pour passagers, le projet va donc engendrer des déplacements maritimes journaliers et donc un trafic (légèrement) augmenté (similaire à celui sur Fort-de-France)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux vont engendrer du bruit terrestre en phase de travaux du fait des mouvements de navires et des engins de chantier mobilisés. (cf. Annexe 6 pour détails)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations liées aux travaux (notamment par le vibrofonçage des pieux) ont une transmission non-significative dans le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non les travaux auront lieu uniquement de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air sont uniquement dus aux pots d'échappement des engins de chantier et des navires mobilisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ajout d'un nouvel appontement n'engendre pas d'atteinte au patrimoine paysager du fait de la présence d'autres pontons dans une zone de plaisance anthropisée (batiments de capitainerie, parkings, cale de mise à l'eau).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas entraîner de modifications d'activités humaines puisque le lieu est déjà un secteur de plaisance. Il va s'inscrire dans le moyen-terme dans un aménagement fonctionnel plus global du port de plaisance de l'étang Z'abricots, avec une fréquentation plus importante du fait de la mise en place de nouvelles liaisons maritimes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les procédures de cas par cas disponibles sur le site internet, le projet est susceptible de présenter des incidences cumulées avec:

* PUB 0448-Projet d'extension du bassin z'Abricots du port de plaisance d'Etang Z'Abricots - Commune de Fort-de-France (2021)

D'après les avis de la MRAE (2022), le projet est complémentaire au projet d'extension de la marina de l'étang Z'abricots avec la création de 77 anneaux de mouillages

Autres projets:

* PUB 433- Demande de défrichement de 18 ha pour la poursuite de l'aménagement de la ZAC DE L'Etang Z'Abricot - sur la commune de Fort de France (2021)

* PUB 0486-Travaux, ouvrages et aménagement côtier à Pointe de sables -Projet Z'AB. CACEM

* PUB 0430 CACEM Trompeuse Réalisation d'une voie de liaison entre la ZAC de Rivière Roche et la ZAC de l'Etang Z'Abricot - 20210107 (2020)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place de barrières anti-MES lors des opérations de fonçage de pieux pour limiter la propagation de panache turbide trop importante

Mise en place de procédures soft-start pour limiter la production trop brutale de bruit lors des opérations maritimes

Mise en place de rideaux de bulles pour limiter les nuisances sonores vis-à-vis des poissons, tortues marines et mammifères marins (risques de dérangement uniquement si passage au large car faible fréquentation des mammifères dans ce secteur très anthropisé)

Planification « écologique » de la réalisation des travaux entre septembre et décembre 2023 : en dehors de la période du pic de ponte des tortues imbriquées (mai à septembre) et en dehors de la période de présence des baleines à bosse (janvier à juin)

- Mise en place d'un Plan d'Assurance Environnement par les entreprises de travaux récapitulant les exigences environnementales (gestion des produits dangereux, des déchets, obligation de kits antipollution à proximité des travaux,...). (cf. Annexe 6 pour détails)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le retour d'expérience de projets très similaires en Martinique et en Guadeloupe pour la mise en place de nouveaux appontements ou pour le remplacement de pieux (Hydrobase du grand Port) n'ont pas fait l'objet d'évaluation environnementale, du fait de l'implantation dans des secteurs dépourvus d'habitats diversifiés, anthropisés et du fait de la mise en place de mesures ERC "marines" suffisantes pour réduire au maximum les incidences sur la biodiversité marines.

En outre, les travaux de nature quasi-exclusivement maritimes ne sont pas susceptibles d'engendrer des impacts sur les autres compartiments (eau, air, bruit, flore terrestre, etc.).

(cf. Annexe 6 pour détails)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes obligatoires : - Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Annexe 2 : Plan de situation au 1:25 000 du projet - Annexe 3a-3b : Photographies des abords du projet - Annexe 4a-4b-4c: Plan du projet (stade Avant Projet)
Autres Annexes : - Annexe 5: Cartographie des biocénoses marines existantes et localisation des colonies coralliennes d'Oculina diffusa observées. - Annexe 6: Résumé Non Technique du Projet

9. Engagement et signature

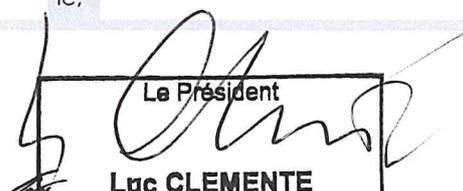
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



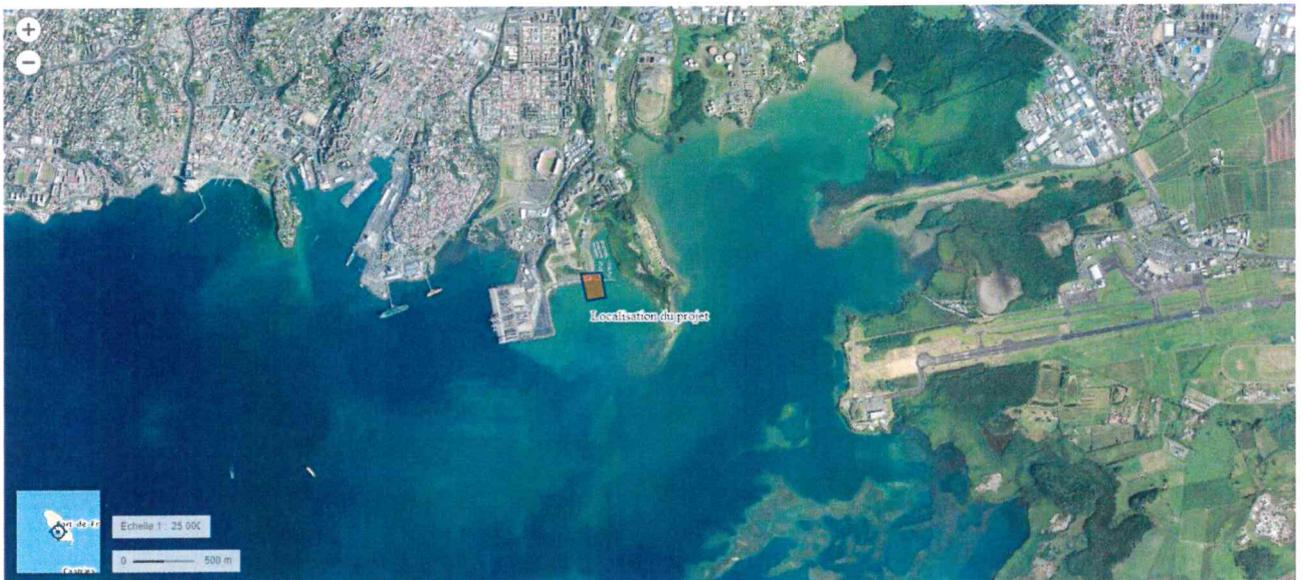
Fait à Fort-de-France

le,

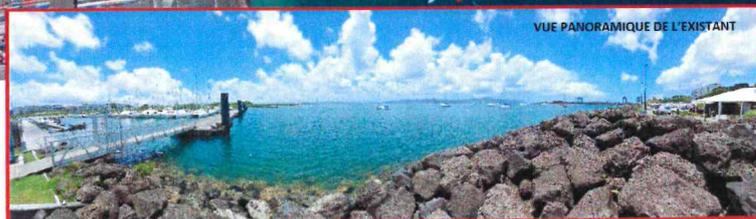
Signature


Le Président
Luc CLEMENTE

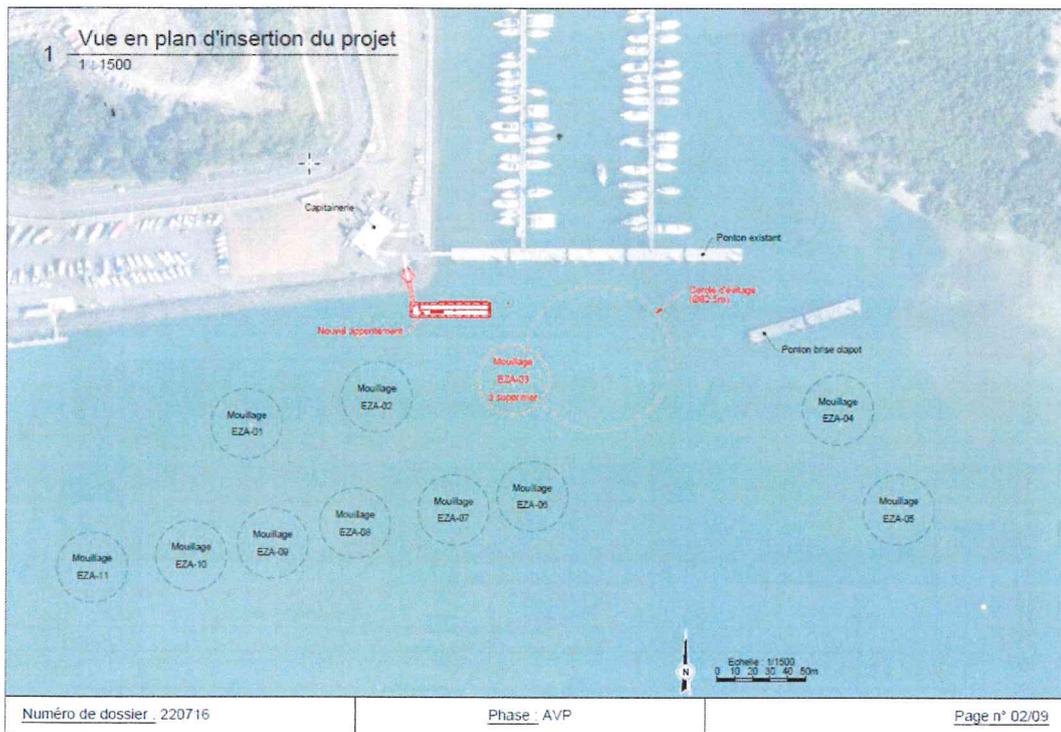
CERFAS 6 CAS PAR CAS- ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DU PROJET AU 1 :25 000



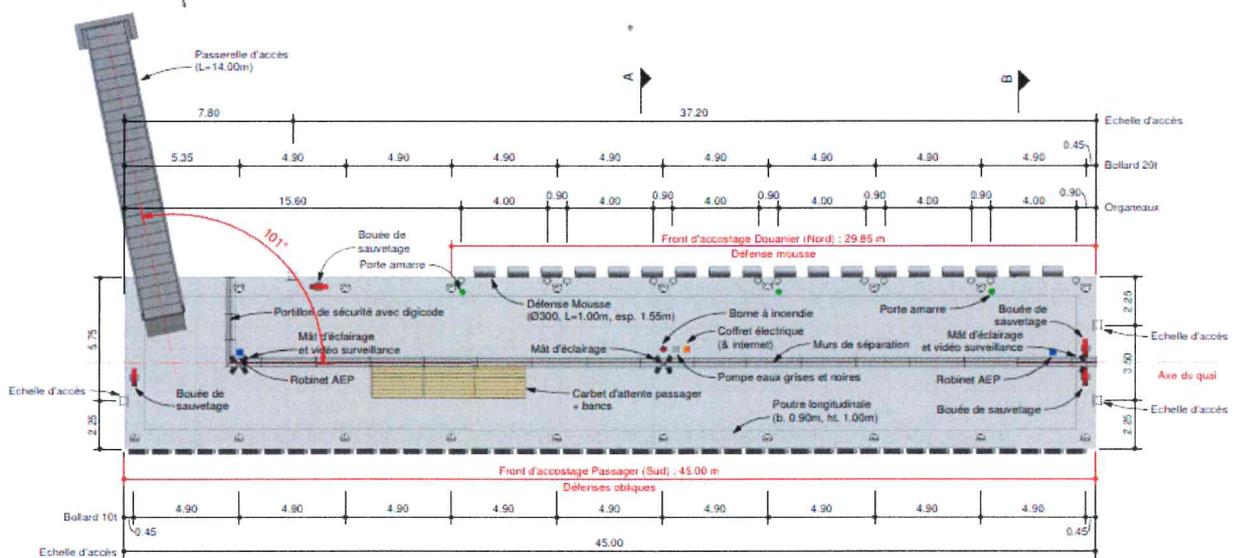
CERFA - CAS PAR CAS- ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DES ABORDS DU PROJET



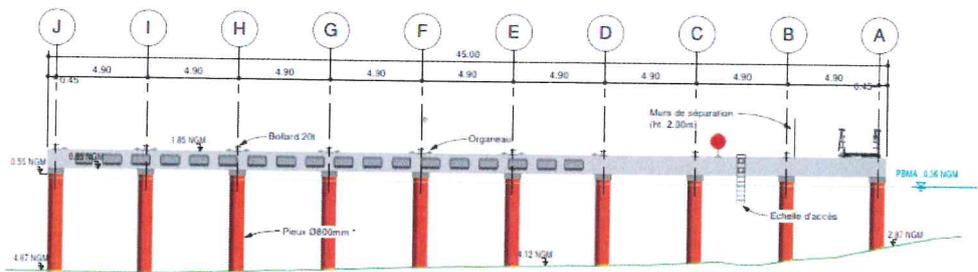
CERFA - CAS PAR CAS- ANNEXE 4a : PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET



1 **Vue en plan détaillée**
1 : 150

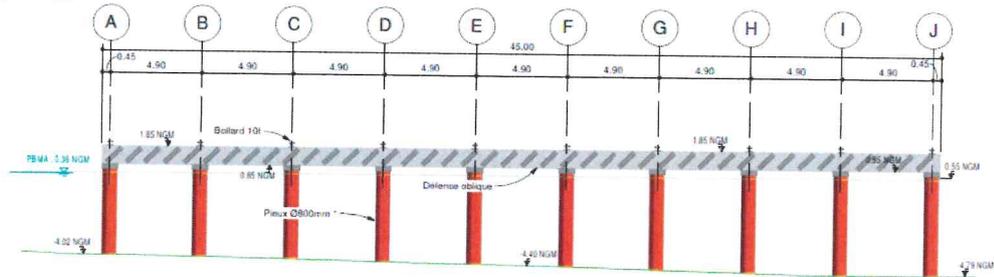


1 **Élévation du front d'accostage douaniers (Nord)**
1 : 150



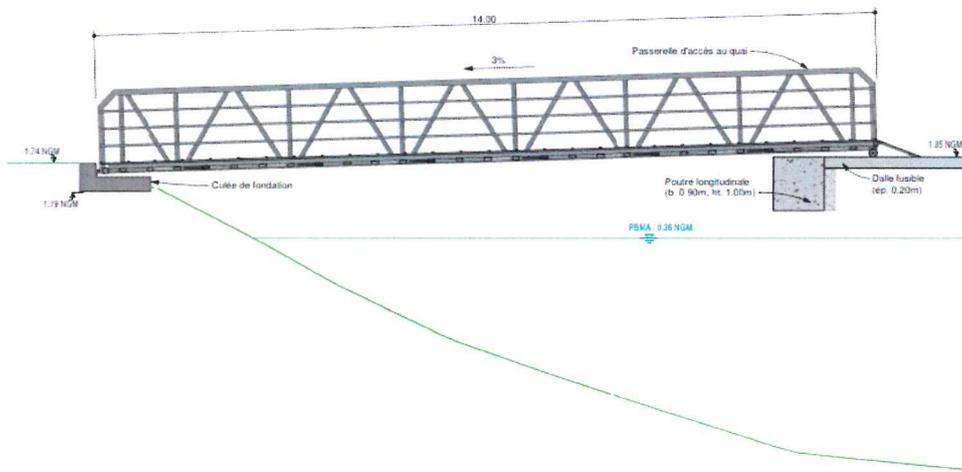
(*) : Diamètre et épaisseur des pieux à confirmer après réalisation de la GZAVP

2 **Élévation du front d'accostage passagers (Sud)**
1 : 150

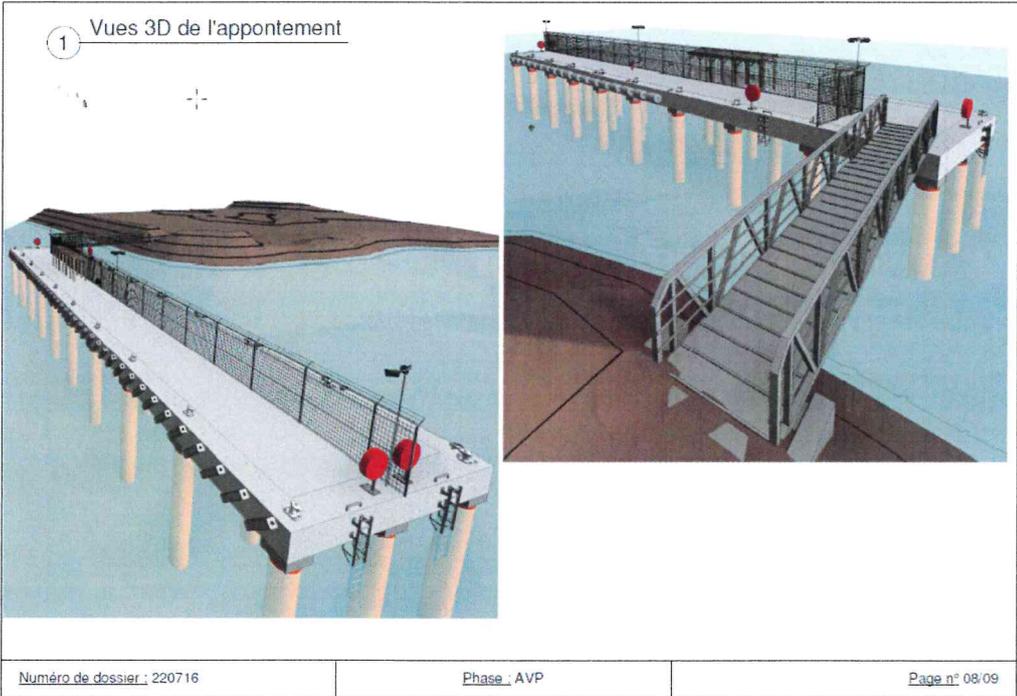


(*) : Diamètre et épaisseur des pieux à confirmer après réalisation de la GZAVP

1 Coupe longitudinale de la passerelle d'accès
1 : 50



CERFA - CAS PAR CAS- ANNEXE 4c : MODELISATION 3D DU PROJET



CERFA - CAS PAR CAS- ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES BIOCENOSSES ET DES CORAUX PROTEGES





© 2014, Google. Tous droits réservés. L'interface utilisateur est la propriété de Google.



Localisation des observations du corail protégé *Oculina diffusa*

Projet relatif au Bassin des Grives

Aire d'étude marine

Stations d'*Oculina diffusa*

- Présence avérée d'une colonie
- Présence potentielle

Implantation du projet

Zone d'observation de 6 colonies d'*Oculina diffusa* observées en septembre



1. Résumé non technique du projet

1.1. Situation et emprise du projet

Le projet est situé sur la commune de Fort-de-France, dans la baie de Fort-de-France dans le périmètre portuaire du port de plaisance de l'Étang Z'Abricots.

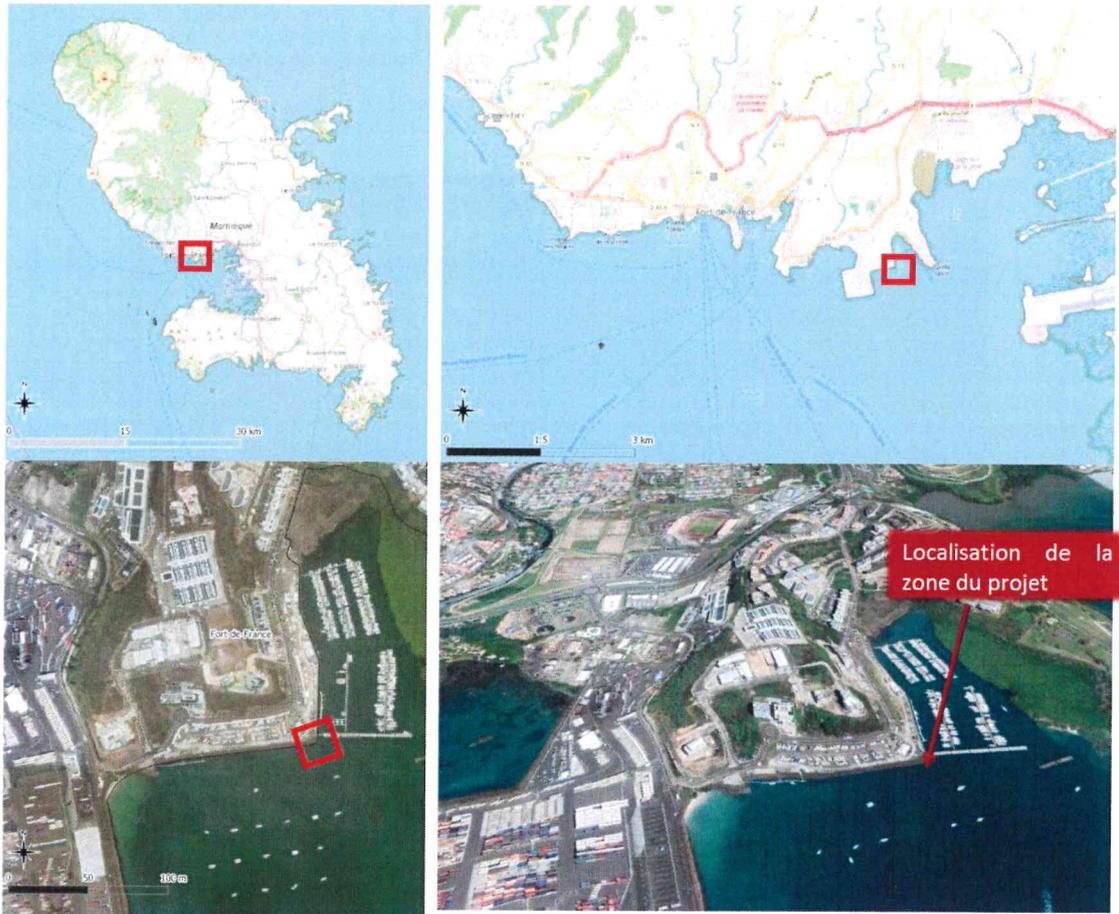


Figure 1-1 : Plan de situation du projet

1.2. Description des travaux

Le projet consiste en :

La création du ponton de 45 m de long et 8 m de large positionné parallèlement au quai N°1 existant ;

La création d'une passerelle d'accès à ce nouveau ponton (positionnée à 135° par rapport à l'enrochement et la capitainerie) ;

La création d'une ouverture dans l'enrochement terrestre existant pour permettre la pose de la passerelle ;

L'alimentation en eau et électricité du ponton par le biais de deux bornes électrique et eau potable;

La mise en place d'une bouée de navigabilité pour faciliter l'accostage de la navette des garde-côtes;

La création de différents aménagements terrestres.

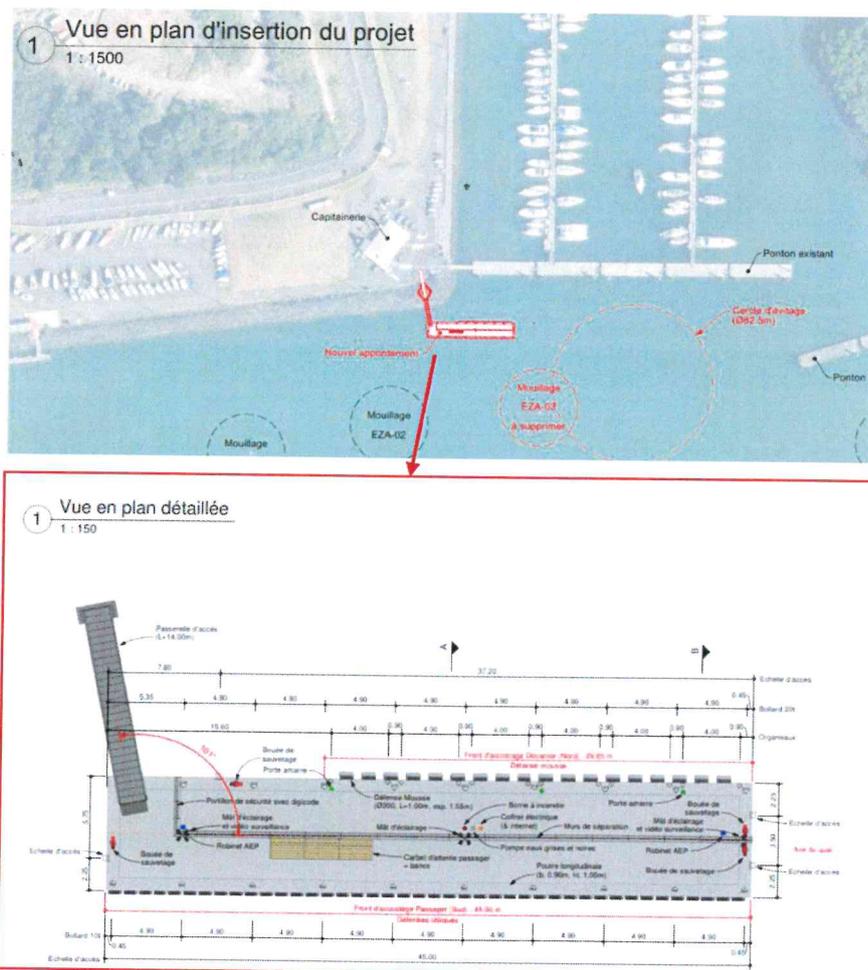


Figure 1-2 : Vue aérienne du projet (haut) et vue en plan détaillée (bas) (Source : SCE, 2022)

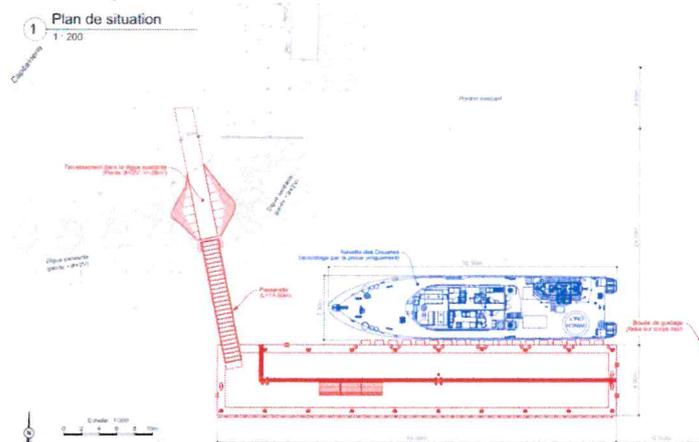


Figure 1-3: Plan de situation (Source : SCE, 2022)

1.3. Etat initial de l'environnement

1.3.1. Cadre géomorphologique et sédimentaire

La topographie de la partie terrestre du port est totalement plane.

La carte SHOM illustre le contexte morphologique des fonds de la Baie de Fort-de-France. Le projet actuel se situe sur une zone dont les profondeurs varient entre - 10 m CM et - 11 m CM.

D'après la carte géologique de la Martinique à l'échelle 1/50 000 (BRGM), la géologie de la zone de l'hydrobase est constituée par des conglomérats fluviatiles qui se sont développés au début du complexe volcanique des carbet, et d'alluvions récentes.

Les faciès meubles forment essentiellement le fond de la baie de Fort-de-France. Les travaux se situent dans une zone identifiée comme étant vaseuse.

1.3.2. Hydrodynamique

Les conditions moyennes d'agitation dans la baie de Fort-de-France sont relativement stables sur une année avec des valeurs de l'ordre de 40 cm (max 70 cm) à l'entrée de la baie et moins de 15 cm au niveau des quais de l'hydrobase.

Au niveau de la zone d'étude, le cyclone Dean a généré les vagues les plus importantes avec une hauteur de houle significative de l'ordre de 0,8 m.

Les vitesses des courants restent globalement faibles sur l'ensemble de la baie, inférieures à 30 à 40 cm/s.

Une étude d'agitation a été réalisée en 2018 en vue de l'extension du port Etang Z'abricots. En conditions extrêmes non cycloniques, la houle centennale est de 1.70m, tandis qu'en conditions cycloniques, celle-ci est estimée à 8.70m.

1.3.3. Qualité des eaux

La zone d'implantation des travaux se situe dans la masse d'eau côtière FRJC 015 – Nord de la Baie de Fort-de-France, définie dans le cadre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Cette masse d'eau s'étend sur les communes de Fort-de-France et du Lamentin avec une superficie de 20 km². Elle a été jugée en mauvais état (source : état des lieux du SDAGE 2019).

D'un point de vue bactériologique (dans le cadre des suivis des eaux de baignade par l'ARS), la qualité du site le plus proche (plage La Française) est « bonne ».

1.3.4. Qualité des sédiments

Selon le rapport 2020 CREOCEAN pour le programme national REPOM « Réseau national de surveillance de la qualité des sédiments des Ports Maritimes, les sédiments des stations du Grand Port Maritime de Martinique échantillonnées (Port Cohé, pointe des Grives, Flamands) comportent des teneurs importantes en métaux, HAP et organoétains (supérieures aux seuils N1 ou N2).

Les prélèvements réalisés en septembre 2022 par CREOCEAN au droit du projet de l'apponnement ont révélé :

- **Analyse granulométrique :**

Les sédiments prélevés en octobre 2022 dans le port de l'Etang Z'abricots sont majoritairement composés de **sables moyens**. Les sédiments sont de type **sableux peu envasé**, avec une fraction fine inférieure à 63 µm de 25,10 %.

- **Analyse physico-chimique :**

Aucun dépassement des seuils N1 a été relevé dans les sédiments.

Ainsi les sédiments apparaissent de bonne qualité physico-chimique et ne présentent **aucune contamination**.

1.3.5. Communautés marines

Le quai du futur ponton se situe sur des fonds meubles vaseux, nus.

Dans le cadre d'un diagnostic faune-flore préalable à l'étude d'impact relative à l'extension du bassin Z'abricots (BIOTOPE, 2018), une analyse spécifique a été réalisée dont les principales conclusions sont présentées ci-dessous :

« La majeure partie de l'aire d'étude marine est caractérisée par la communauté des fonds meubles nus, qui peut être décrite comme une association très clairsemée d'algues, de phanérogames, d'échinodermes sur les dépressions de sables ou de détritiques côtiers (d'après OMMM, 2009 ; H. Legrand, 2006). Sur de larges étendues à l'intérieur de cet habitat, il se peut qu'aucun organisme macroscopique vivant ne soit observé (...). Des herbiers de phanérogames marines sont présents en trois endroits distincts de la zone d'étude. L'espèce en présence majoritaire est *Thalassia testudinum* (un grand herbier). La phanérogame invasive, *Halophila stipulacea* est également retrouvée (deux petits herbiers) (...).

Aucune biocénose mixte ou communauté corallienne stricte n'est retrouvée. Seuls quelques coraux et éponges se développent sur les enrochements artificiels des digues



Figure 1-4 : Cartographie des biocénoses benthiques (source : BIOTOPE, 2018)

En complément, une campagne complémentaire de terrain menée par CREOCEAN en septembre 2022 a permis de confirmer les conclusions précédentes. En outre, une recherche attentive d'espèces coralliennes protégées a été faite, suite à d'anciennes observations. 4 colonies de *Oculina diffusa*, (espèce corallienne protégée selon

Annexe06_Résumé non technique

l'arrêté du 25/04/2017 du Ministère de l'environnement, de l'énergie de la Mer fixant la liste de coraux protégés) sont recensées, situées à l'intérieur du port, sur le ponton flottant, à proximité les unes des autres, très proches de la surface, dans moins de 1 m d'eau. Les 4 colonies sont de petite taille, comprise entre 3 et 7 cm de diamètre, et présentent des zones blanchies.



Figure 1-5 : Colonies d'*Oculina diffusa*, ponton flottant coté port

1.3.6. Tortues marines

Les cartes de recensement des sites connus fréquentés par des tortues vertes, imbriqué et luth montrent que seule la tortue imbriquée est susceptible de se trouver en activité de ponte à proximité des travaux au niveau de plage de la Française et de l'extension du Grand Port (site de Cocoléchelle). Ces deux sites sont situés à moins d'1 km de la zone d'étude sur la commune de Fort-de-France mais séparée par le terre-plein d'extension du GPMM.

D'après BIOTOPE, 2018 « l'ensemble du littoral de la zone d'étude est jugé très peu favorable à la ponte des tortues. En effet, les plages sableuses sont toutes très réduites au sein de la zone (7 plaquettes observées entre la sortie du port et la pointe est de la zone, 1 plaquette à l'angle des digues à l'ouest de la zone d'étude). La baie n'est pas identifiée comme un site de ponte potentiel (ONCFS, 2009). La présence de la tortue verte reste toujours potentielle dans ces zones côtières (Chevallier, D. 2014), car la présence d'herbiers dont elle se nourrit est avérée. On peut donc s'attendre à de rares individus de passage, en alimentation ou en courts séjours. Toutefois aucun site de ponte n'a été recensé sur les aires d'études. (DIREN 2008-2012). En revanche, la tortue luth et la tortue imbriquée évitent les secteurs de mangrove et ne sont donc pas potentielles dans la zone d'étude ».

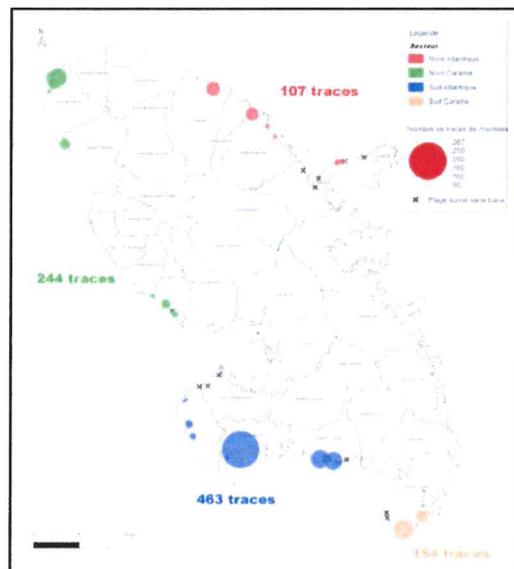


Figure 1-6 : Cartographie du nombre de traces par secteur pour les plages suivies en 2020 (Bonanno A., ONF, 2021)

1.3.7. Mammifères marins

Sur les 85 espèces de cétacés répertoriées dans le monde, 34 espèces sont observées dans la région des Petites Antilles. Entre 2012 et 2013, 11 espèces ont été observées visuellement ou acoustiquement dans le sanctuaire AGOA à proximité des côtes martiniquaises. La côte caraïbe a comptabilisé 37 observations sur les 63 observations visuelles faites lors des inventaires de l'AGOA entre 2012 et 2013.

Aucune observation n'a été faite dans la baie de Fort-de-France. Aucun cétacé n'a été recensé dans l'aire d'étude marine rapprochée dans le cadre des études bibliographiques (source : AAMP 2011).

Annexe06_Résumé non technique

L'aire d'étude éloignée ne semble pas non plus être une zone de prédilection à la présence de cétacés bien qu'une espèce de dauphin (*Stenella sp.*) ait été ponctuellement observé (Source : SEPANMAR 2003-2009).

1.3.8. Espaces à enjeux patrimoniaux

Le projet de ponton n'est pas situé dans un espace naturel protégé, un espace à intérêt ou enjeu patrimonial souligné bien qu'il soit important de souligner qu'il **se situe tout de même à proximité d'une Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIÉP n°261), avec la fréquentation par au moins 21 espèces protégées (reptiles, amphibiens, oiseaux, chauve-souris).**

Il n'est pas couvert par un périmètre de protection autour des monuments historiques.

1.3.9. Cadre paysager

L'ajout d'un appontement maritime sera réalisé au sein d'un espace dont le paysage est grandement anthropisé du fait de l'activité de plaisance même du site.

1.3.10. Usages du milieu

Le port de plaisance de l'étang Z'abricots, couvrant une superficie de 12 hectares, consacré quasi-exclusivement à la plaisance; avec 340 anneaux à flots et 130 places à sec.

Le secteur abrite également un restaurant, une laverie automatique, une station d'avitaillement et des toilettes. A proximité, le terre-plein du Grand Port Maritime de Martinique constitue l'épicentre de l'activité portuaire de l'île avec le passage de nombreux tankers, grues de déchargement.

En outre, le port de plaisance est situé à moins d'un kilomètre au nord de la zone de passage des avions et à 2km de la piste d'atterrissage.

1.4. Effets du projet sur l'environnement

La majorité des incidences du projets a été évaluée comme nulle à faible (telle que l'enlèvement partiel d'enrochements sur la digue terrestre existante) et certaines incidences sont positives (apport de substrats durs pour les colonies benthiques au travers des pieux).

En revanche, certaines incidences notables sur le milieu naturel ont été mises en évidence.

Effets sur le milieu physique des travaux :

- Les pieux de la barge (module nautique permettant la réalisation des travaux maritimes) auront une incidence directe sur le substrat en créant des dépressions localisées. Cette modification du substrat n'est que temporaire et superficielle qui se résorbera rapidement et naturellement ;
- Les travaux d'ancrage des pieux auront une incidence directe, significative et pérenne sur le socle géologique puisque les pieux seront enfoncés jusqu'au substratum où ils seront ancrés. Les pieux modifieront faiblement la composition des fonds, l'hydrodynamisme, les dynamiques sédimentaires à proximité du quai du fait de l'augmentation de la section mouillée des pieux. Les opérations d'ancrage des pieux généreront également des mises en suspension de particules sédimentaires, créant un **panache turbide** en périphérie du chantier pouvant impacter faiblement la qualité de l'eau (réduite par les mesures MR 01 et 02 décrites ci-après).
- Les travaux de fonçage de pieux engendreront (outre du bruit) un panache turbide du fait de la remise en suspension des fonds vaseux ; cette remise en suspension modifiera ponctuellement et de manière localisée la qualité de l'eau (réduite par les mesures MR 01, 02, 03 et 04 décrites ci-après).
- Le chantier dans son ensemble comporte un risque de pollution par rejets accidentels, tels qu'une fuite d'hydrocarbures ou de fluide hydraulique depuis les engins utilisés pendant les travaux (réduite par la mesure MR 03 décrite ci-après).

Annexe06_Résumé non technique

Effets sur le milieu physique de l'ouvrage :

- La présence des pieux fera obstacle à la circulation des eaux (modification limitée de l'hydrodynamisme) et induira donc des phénomènes d'érosion (légère dépression) des sédiments superficiels (vases) sur les faces des pieux exposées aux courants ;
- Le phénomène de corrosion des aciers pourra diffuser des substances métalliques dans le milieu. L'effet restera néanmoins très faible (évité par la mesure MR 04 décrite ci-après).
- Du fait de la présence de nouveaux navires et de leurs mouvements, le risque d'éventuelles pollutions accidentelle (déversements d'huiles, d'hydrocarbures, ...) sera augmenté au droit des zones aménagées.

Effets sur le milieu biologique des travaux :

Seules les opérations de mises en œuvre des pieux auront des incidences sur le milieu naturel. Les effets sur la qualité du milieu naturel vont de faible à moyen. Les incidences identifiées sont les suivantes :

- Destruction de la faune de substrat meuble non mobile par écrasement et/ou vibration (mais sur une superficie très réduite de l'emprise des 30 pieux)
- Perturbations des colonies coralliennes (dont l'espèce protégée *Oculina diffusa*) et algales du fait de la création d'un panache turbide lors de la remise en suspension des vases du fond (réduite par la mesure MR 01 décrite ci-après).
- Perturbations des mammifères marins et des tortues marines dues aux bruits générés lors des opérations de fonçage des pieux (incidence moyenne) (réduite par les mesures MR 02,03 et 04 décrites ci-après).

Effets sur le milieu biologique de l'ouvrage :

L'ouvrage peut constituer un support potentiel à la colonisation par des organismes vivants de substrat dur. Ainsi, il peut être considéré comme ayant un impact positif sur le milieu.

1.5. Synthèse des incidences du projet sur les milieux physiques et biologiques

Le tableau suivant a pour but de synthétiser les éléments présentés ci-dessus :

Tableau 1-1 : Tableau de synthèse des incidences du projet sur les milieux physiques et biologiques

Légende : D : incidence directe - I : incidence indirecte

Sources d'impact			Milieu physique						Milieu biologique				Milieu humain	
			Hydro-dynamique	Géologie	Bathymétrie	Morpho-sédimentaire	Dynamique sédimentaire	Qualité des eaux	Qualité des sédiments	Les biocénoses	Coraux protégés	Tortue marines	Mammifères	Usages du milieu
Aménagements	Phase travaux	Ouverture de l'enrochement pour pose de la passerelle												
		Présence de la barge	D		D	D	D	D	I	I	D	D	I	
		Mise en œuvre des pieux	D	D	D	D	D	I	I	I	D	D	I	
		Mise en œuvre du ponton	D											
Phase opérationnelle	Exploitation du Ponton	D		D	D		D		I	I			D	

Positive	Null	Négligeable	Faible	Moderée	Forte	Très forte
----------	------	-------------	--------	---------	-------	------------

1.6. Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Afin de diminuer l'impact du projet sur son environnement, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

Mesures d'évitement :

- **ME 01** : Evitement de la période de migration des baleines (janvier à juin) et du pic de ponte des tortues imbriquées (avril à septembre), avec des travaux entre septembre et décembre ;
- **ME 02** : Adaptation du chantier autour de l'activité portuaire existante ;
- **ME 03** : Mise en place d'un Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement et un Plan de Respect de l'Environnement (SOPAE - PRE) ;
- **ME 04** : Protection anti-corrosion des pieux : mise en œuvre d'une peinture anti-corrosion, non nocive ;

Mesures de réduction :

- **MR 01** : Mise en œuvre d'un barrage anti-MES pour limiter la propagation d'un panache turbide au-delà de la zone de travaux et ainsi réduire les incidences sur la qualité de l'eau, sur les biocénoses marines ainsi que sur les peuplements phytoplanctoniques ;
- **MR 02** : Modification de la technique d'ancrage des pieux : mise en œuvre prioritaire des pieux par vibrofonçage en première approche puis battage dès lors que le vibrofonçage n'est plus optimal.
- **MR 03** : Lors du fonçage, la technique du « soft start » sera programmée ;
- **MR 04** : réduction des nuisances sonores par mise en place d'un rideau de bulles ;
- **MR 05** : Prévention des pollutions accidentelles

Aucune mesure de compensation n'est préconisée compte tenu de la taille modeste du projet et des incidences résiduelles (post- mesures ER) négligeables.

Mesures d'accompagnement

- **MA 01** : suivi de la turbidité 1x/semaine pendant toute la phase de travaux ;
- **MA 02** : Suivi par drone sur 1 journée du panache turbide (après pose des barrages anti-MES)
- **MA 03** : Surveillance de la présence de cétacés **et tortues marines**

1.7. Synthèse des impacts résiduels

Le tableau de synthèse présenté ci-dessous présente les incidences résiduelles compte tenu de l'application des mesures ERC présentées précédemment :

Tableau 1-2 :

Légende : D : incidence directe - I : incidence indirecte

Sources d'impact			Milieu physique						Milieu biologique				Milieu humain	
			Hydro-dynamique	Géologie	Bathymétrie	Morpho-sédimentaire	Dynamique sédimentaire	Qualité des eaux	Qualité des sédiments	Les biocénoses	Coraux protégés	Tortue marines	Mammifères	Usages du milieu
Aménagements maritimes	Phase travaux	Ouverture de l'enrochement pour pose de la passerelle												
		Présence de la barge	D		D	D	D	D	D	I	I	D	D	I
		Mise en œuvre des pieux	D	D	D	D	D	D	I	I	I	D	D	I
		Mise en œuvre du ponton	D											
	Phase opérationnelle	Exploitation du Ponton	D		D	D		D		I	I			D

Positive	Nulle	Négligeable	Faible	Modérée	Forte	Très forte
----------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------